



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 11 FEVRIER 2025

Présents : Mmes BOURDELLES, DUREUIL, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BÉNARD, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL
Pouvoirs : M BOCOGNANO donne pouvoir à Mme DUREUIL
M MEYER donne pouvoir à M LANDREIN

Absent : Mme DUPREY

Début de la séance : 20H30

Secrétaire de séance : Alain ASSELINE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 14 janvier 2025 à l'unanimité (sauf M Lecardonnel, arrivé à 20h37)

DELIBERATIONS

1. Autorisation de signer la convention de servitude pour le branchement d'une borne électrique

Après des échanges avec le Conseil municipal, l'emplacement du branchement d'une borne électrique se trouverait chemin des Fresnes, au niveau des 4 places à côté de la mairie. L'installation est prise en charge financièrement à 100% par le Sdec Energie.

Une place PMR sera créée parallèlement à la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise M le Maire à signer la convention de servitude.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et des représentés,

M Landrein ne participe pas au vote

2. Adhésion au CEP niveau 2 du SDEC pour Audit énergétique de l'école

M le Maire présente au Conseil Municipal le service développé par le Sdec Energie intitulé « Conseil en énergie partagé » afin d'accompagner les communes dans leur projet de rénovation.

Il propose la réalisation d'un bilan énergétique pour l'ensemble du groupe scolaire. Ce pré-diagnostic sera réalisé pour un coût de 1100 euros, soit 20% du coût réel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise M le Maire à signer la convention d'accompagnement CEP niveau 2 pour le groupe scolaire.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et des représentés,

M Landrein ne participe pas au vote

3. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet

Avec la création de la bibliothèque, le recrutement d'un agent devient nécessaire afin d'organiser et de préparer son ouverture.

M le Maire explique la nécessité de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet, 17/35^{ème}, du 7 mars au 31 décembre 2025, catégorie C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet, 17/35^{ème}, du 7 mars au 31 décembre 2025, catégorie C.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sera inscrit au budget,

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

4. Autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre des amendes de police pour les travaux de sécurisation de la RD214

Il est demandé au conseil de se prononcer afin d'autoriser M le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental du Calvados au titre des amendes de police pour un montant de travaux de 184427 euros pour financer la sécurisation de la RD214.

- 124 965€ pour le giratoire de l'entrée de la commune
- 51 227€ environ pour le reste de l'aménagement côté Fontaine Etoupefour
- 8 235€ pour la maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise M le Maire à solliciter la demande de subvention.

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

Divers

- Pose des barrières de sécurité sur l'emplacement des travaux de la bibliothèque
- Voie douce, M le Maire rencontrera prochainement la personne en charge du dossier du Conseil départemental
- Repas des seniors par le CCAS le 9 mars 2025

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme : néant

Dépôt de déclarations préalables : 20 impasse des Crêtes – ravalement + portillon
1 chemin de la Pierrette – changement fenêtres
10 route de Fontaine – modif surface piscine
7 che. des Longues Rayes – pose 10 panneaux photovoltaïques

Dépôt de permis de construire : 11 route d'Eglise-extension + portail

La séance est levée à 21h45

Le secrétaire de séance,
Alain ASSELINE

Le Maire,
Georges LAIGNEL

